

Orientations proposées par les membres du Cercle de l'Industrie pour le Grand Emprunt

Le 22 juin 2009, le Président de la République a souhaité que la commission Grand Emprunt se focalise sur trois défis :

- Economie de la connaissance
- Compétitivité des entreprises françaises
- Grands investissements technologiques et industriels

Le Cercle de l'Industrie a lancé le 9 septembre 2009 une consultation de ses membres dont le résultat permet de proposer quelques grandes orientations. Ces orientations sont synthétisées en trois thématiques :

- infrastructures productives,
- recherche/innovation/formation
- filière d'avenir.

Par ailleurs, les débats entre les membres du Cercle de l'Industrie ont permis de dégager un certain nombre de **principes généraux** qu'il est suggéré aux Pouvoirs publics de retenir dans le choix des projets retenus :

- 1) Vérifier qu'une forte cohérence est assurée entre le Grand Emprunt et les différentes initiatives gouvernementales récentes impliquant un accroissement de dépenses publiques : le Grenelle de l'environnement, le Plan de relance de l'économie, Pôles de compétitivité.
- 2) Vérifier que les projets éligibles au financement du Grand Emprunt comportent, par leur rentabilité différée ou par les sauts technologiques qu'ils réclament un risque que le secteur privé, ne peut assumer seul. Ces projets favorisent l'émergence de filières stratégiques pour l'industrie de demain.
- 3) Vérifier que les projets éligibles au financement par le Grand Emprunt suscitent et la coopération entre industriels avec d'autres acteurs (universités, centres de recherche) et développe des solutions technologiques des industries en amont (notamment les matériaux) et en aval.
- 4) S'assurer de leur conformité à la réglementation européenne des aides d'Etat et/ou négocier au préalable des exemptions générales.
- 5) Rendre possible la consommation d'une quote-part du Grand Emprunt par les collectivités territoriales selon des modalités à déterminer, lorsque ces collectivités sont les mieux placées pour être maître d'ouvrage des projets retenus.

- 6) S'assurer qu'une gouvernance pérenne est mise en place pour piloter les investissements du Grand Emprunt et sa logistique une fois la Commission dissoute.

Nous proposons de regrouper les projets « Grand Emprunt » en trois thématiques :

1 – Investissements dans les grandes infrastructures

Il s'agit essentiellement des réseaux de production et de distribution de l'énergie, ainsi que des infrastructures de transport et de télécommunication :

- Réseaux de transport d'électricité et de gaz ;
- Production d'énergie non carbonée ;
- Modernisation du parc hydroélectrique ;
- Modernisation du parc nucléaire ;
- Développement du fret ferroviaire notamment par l'extension du réseau de trains à grande vitesse ;
- Extension et modernisation des transports urbains ;
- Développement des infrastructures de recharge électrique pour véhicule.

2 – Investissements dans la recherche, l'innovation et la formation

- Développement de filières de formation intégrées réunissant sur un même site les enseignements supérieurs et les métiers d'application dans des secteurs clés pour l'industrie (métiers du bâtiment, aéronautique, santé...).
- Soutien aux programmes de R&D structurant (incluant le stade préindustriel) en particulier dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et du développement durable :
 - Réacteur nucléaire de 4^e génération ;
 - Energie solaire ;
 - Energie des mers ;
 - Biomasse : biocarburants de 2^e génération ;
 - Bâtiments à énergie positive ;
 - Automobile décarbonée (hybride et électrique) et batteries efficaces ;
 - Pile à combustible ;
 - Géo-information et observation de la terre par satellite (surveillance des émissions carbone) ;
 - Recherche pour lutter contre les pollutions émergentes (résidus médicamenteux dans le domaine de l'eau stations d'épuration du futur) ;
 - Eco-conception et recyclabilité (programmes transverses tels que l'automobile, le bâtiment et les équipements ...) ;
 - Nouveaux matériaux composites avancés (y compris nanomatériaux) ;
 - Efficacité énergétique dans le domaine des transports tels que la récupération d'énergie au freinage et l'aide à la conduite.

- Soutien aux programmes de démonstration technologique en complément ou en aval de la R&D :
 - Bâtiments à énergie positive ;
 - Préparation concertée de la future génération d'aéronefs (transport, affaires, hélicoptère) ;
 - contrôle du trafic aérien plus sûr et respectueux de l'environnement ;
 - Spatial (Ariane 6) ;
 - Réalisation d'un démonstrateur de captage, transport et stockage de CO2 à l'échelle européenne permettant à l'industrie française de se développer à l'international.
 - Industrie de la santé.

3 – Investissements industriels dans les filières d'avenir

Ce dernier axe regroupe les projets susceptibles d'être engagés à court terme, la phase R&D étant achevée et maîtrisée.

- Lancer un 3^e réacteur nucléaire EPR ;
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments, notamment publics et sociaux (incluant l'équipement en installation de production d'électricité photovoltaïque) ;
- Mettre en place effective du Plan Solaire Méditerranéen ;
- Déployer des stations de transfert d'énergie par pompage à vitesse variable ;
- Investir dans une ou plusieurs unités de fabrication d'équipements photovoltaïques ;
- Investir dans une unité de fabrication de nanomatériaux (nanotubes de carbone) ;
- Investir dans les filières du recyclage (création d'une plate forme d'innovation pour la mise en œuvre des matières recyclables, centres de tri automatique des déchets...) ;
- Créer une filière de biotechnologie ;
- Lancer des projets de services innovants de télécommunication (e-santé, e-administration, enseignement en ligne).

Tous les projets proposés par le Cercle de l'Industrie respectent les principes généraux définis ci-dessus et se situent dans une perspective de développement durable (Total), reposant sur des technologies propres, des économies d'énergie et le recyclage. Ces projets rejoignent les propositions récentes du Cercle de l'Industrie¹.

* * *

¹ Le Cercle de l'Industrie a eu l'opportunité d'exposer ses quatre priorités pour l'industrie lors de la présentation par Denis Ranque à Christine Lagarde le 28 avril 2009 de l'étude sur « L'industrie dans l'économie (1981-2006) » :

- favoriser une industrie sobre en carbone ;
- promouvoir la politique de l'énergie européenne et son efficacité énergétique ;
- rationaliser les efforts en R&D ;
- attirer les élèves et les étudiants aux débouchés de l'industrie.